

1. Date de l'examen de la demande en commission

30/09/2025

2. Service demandeur

Ministère de la santé et de l'accès aux soins
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

3. Source administrative demandée :

Base annuelle sur les montants de remises conventionnelles sur les produits de santé.

Les remises conventionnelles incluent les montants de remises sur les prix, dont sont redevables les entreprises en application d'accords conventionnels relatifs à des produits de santé remboursables, de droit commun.

En effet, il existe un dispositif qui prévoit que les entreprises productrices de produits de santé remboursables par l'assurance maladie reversent une partie de leur chiffre d'affaires à l'assurance maladie sous la forme de remises conventionnelles.

Les remises conventionnelles incluent :

- Remises conventionnelles sur les dispositifs médicaux, produits et prestations: L. 165-4 du Code de la Sécurité Sociale (CSS)
- Remises conventionnelles médicaments : L. 162-18 du CSS

C'est-à-dire les remises de prix appliquées au prix unitaire des produits de santé ;

- Remises exonératoires de la clause de sauvegarde médicaments : L. 138-13 du CSS

Soit des remises globales s'appliquant non pas à un médicament, mais à l'entreprise exploitant au moins un médicament remboursable sur l'ensemble de son chiffre d'affaires, en cas de dépassement d'un certain niveau de vente, fixé par la loi.

4. Organisme détenteur des données demandées

Comité Économique des Produits de Santé (Ceps).

Le Ceps est un organisme interministériel placé sous l'autorité conjointe des ministres chargés de la santé, de la sécurité sociale et de l'économie. Il est principalement chargé par la loi de fixer les prix des médicaments et les tarifs des dispositifs médicaux à usage individuel pris en charge par l'assurance maladie obligatoire.

5. Données demandées :

- la base consolidée des prix/tarifs publiés au Journal officiel de la république française (JORF) avec date d'application
- les montants annuels de remises conventionnelles, par produit, et les montants des remises exonératoires de la clause de sauvegarde, par entreprise conventionnée

Profondeur temporelle : Données à partir de 2021. Par la suite, en fonction de l'archivage, données sur la période 2015-2020.

6. Besoin de données nominatives ou identifiantes

Les données demandées portent sur des produits de santé (médicaments et dispositifs médicaux). Toutefois, ces données peuvent permettre d'identifier des entreprises. Dans ce contexte, l'instruction sur les modalités du respect du secret des affaires est en cours avec le Ceps.

7. Finalité des traitements prévus avec les données demandées, notamment place par rapport au système d'information existant :

Les bases de données disponibles à la Drees, à savoir

- le Système national de données de santé (SNDS) de l'Assurance Maladie,
- les données de vente de médicaments du Groupement pour l'élaboration et la réalisation de statistique (GERS), groupement économique créé par les entreprises de l'industrie pharmaceutique.

ne fournissent que le prix brut des produits de santé, c'est-à-dire hors remises conventionnelles. La Drees n'est donc pas en mesure d'identifier le prix net des produits de santé.

À ce jour la Drees ne dispose que des données agrégées sur les remises conventionnelles (montants nationaux de remises, distinguant médicaments et dispositifs médicaux), publiées par le Ceps.

Objectifs des traitements prévus à partir des données détaillées sur les remises conventionnelles :

- Améliorer la production des comptes de la santé, comptes satellites de la comptabilité nationale, notamment pour le partage volume-prix, mesurer un indice des prix nets des médicaments.
- Réaliser des analyses sur l'évolution des prix, par catégorie de produits de santé (nouveaux médicaments innovants notamment).
- Mieux connaître l'écart de prix des produits de santé existant entre la France et les autres pays.
- Mieux comprendre la répartition des dépenses nettes de santé par catégories de population

8. Nature des travaux statistiques prévus et description des traitements

Mise en production régulière et études ponctuelles

Les travaux statistiques prévus consistent à mesurer des prix nets moyens, par catégorie de produit de santé, afin de calculer des indices de prix au cours du temps et de comparer les prix nets constatés en France avec ceux constatés dans les autres pays.

Traitements prévus :

- Calcul d'un prix moyen annuel par catégorie de produit de santé, net des remises
- Calcul d'agrégats de la consommation de produits de santé, nette des remises, par sous-secteur (ville/hôpital) et catégories de population
- Partage volume-prix de l'évolution de la consommation des produits de santé à l'échelle nationale et par catégorie de produits.

9. Description des appariements prévus le cas échéant

Pas d'appariement prévus sur données d'entreprises ou de ménages. Les données seront utilisées pour réaliser des enrichissements de bases de données portant sur les médicaments et les dispositifs médicaux.

10. Périodicité de la transmission

Annuelle

11. Output final : nom de la source ou du système d'information

Base des prix nets annuels des produits de santé

12. Publications prévues le cas échéant

Publications dans les collections de la Drees :
Enrichissements des Panoramas annuels des comptes de la santé,
Notes courtes spécifiques dans la collection « Études et Résultats »
Co-publications avec le Ceps envisagées

Sous réserve de données comparables détenues par des partenaires à l'étranger, des études de comparaison internationale sur les prix des produits de santé, par catégorie de produit, seront publiées dans les collections de la Drees

13. Diffusion de la base de données individuelles en output :

Nous visons une mise à disposition d'une base des prix nets annuels des produits de santé aux chercheurs via le CASD ou dans le cadre d'une convention de droit d'usage signée avec la Drees. L'instruction des modalités de cette mise à disposition est en cours avec le Ceps afin qu'il soit assuré du respect de secret des affaires ; elle sera finalisée dès que possible.

14. Mots-clés :

Prix, remises, médicaments, dispositifs médicaux, produits de santé

Le service producteur cédant a été informé en amont de la demande.
